

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/
l'entreprise**

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Pastol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'informations pertinentes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Enduit.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf S.C.S.
Rue du Parc Industriel, 1
B-4480 Engis
Tel +32 (0)4 273.83.11
Fax +32 (0)4 273.83.30

Service chargé des renseignements:

Knauf Technical Competence Center
E-mail: technics@knauf.be
Tel +32 (0)4 273.83.02 (tijdens kantooruren)
Fax +32 (0)4 273.83.30

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

N° d'urgence européen : 112

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Non classé.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Non applicable.

Mention d'avertissement

Non applicable.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

Non applicable.

Mentions de danger

Non applicable.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Mentions de danger particulières pour l'homme et l'environnement

EUH 208 Contient du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5), du 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (2682-20-4) et un mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (CE : n° 247-500-7) et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (CE : n° 220-239-6) (3:1) (55965-84-9). Peut produire une réaction allergique.

EUH 210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Phrases supplémentaires

Articles traité selon les produits le règlement (UE) n° 528/2012, afin d'assurer la stabilité et la durée de conservation.

Contient du pyridine-2-thiol-1-oxyde, sel de sodium (3811-73-2).

Teneur en COV: < 1,3 % (≤ 20 g/l).

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Composants

Nom	Identification produit	%	Classement selon CE n° 1272/2008 (CLP)
Quartz, concentration en silice cristalline alvéolaire < 1 %	N° CAS : 14808-60-7 N° CE : 238-878-4	< 10	Non classé

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation:

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau:

Rincer la peau abondamment à l'eau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux à l'eau. Consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Recourir à un traitement médical en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Eau pulvérisée. Mousse. Poudre sèche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation possible de gaz toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation d'air appropriée.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (par exemple sable, diatomite, neutralisant d'acide ou liant universel). Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une ventilation suffisante du lieu de travail. Porter un équipement de protection.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Préventions des incendies et des explosions: Pas de mesures particulières.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Conserver au frais et protéger des sources de chaleur et d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Quartz, concentration en silice cristalline alvéolaire < 1 % (N° CAS : 14808-60-7)

VLEP (Belgique) : 0,1 mg/m³

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Assurer une ventilation suffisante sur le lieu de travail.

Protection respiratoire: Pas nécessaire. Porter un masque à filtre P2 en cas de formation de poussières.

Protection des mains: Gants de protection en caoutchouc nitrile (NBR).

Protection des yeux: Lunettes à protection latérale.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme:	Pâteux
Couleur:	Blanc
Odeur :	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	9 à 20 °C
Changement d'état :	
Point de fusion:	0 °C (eau)
Point d'ébullition:	100 °C (eau)
Point d'éclair :	Non déterminé.
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non déterminé.
Température d'inflammation:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Auto-inflammation:	Non déterminé.
Danger d'explosion:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	23 hPa à 20 °C
Densité:	1,4 g/cm ³ à 20 °C
Densité relative :	Non déterminé.
Densité de vapeur :	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation :	Non déterminé.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Soluble.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.

9.2 Autres informations : Teneur en COV : < 1,3 % (≤ 20 g/l)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations relatives aux effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)

Non classé.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Pas d'autres informations importantes disponibles.

pH : env. 9 à 20 °C

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Pas d'autres informations importantes disponibles.

pH : env. 9 à 20 °C

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Cancérogénicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Toxicité par aspiration

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité :

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Quartz, concentration en silice cristalline alvéolaire < 1 % (14808-60-7)	
Persistance et dégradabilité	Non applicable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Quartz, concentration en silice cristalline alvéolaire < 1 % (14808-60-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Pas de données disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol :

Quartz, concentration en silice cristalline alvéolaire < 1 % (14808-60-7)	
Écologie – sol	Potentiel faible de mobilité dans le sol

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA Néant.

Classe

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA Néant.

14.5 Dangers pour l'environnement:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur : Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC : Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: Non applicable.

Non applicable.

Non applicable.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH.

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

Teneur en COV : < 1,3 % (\leq 20 g/l)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique:

Knauf S.C.S., Rue du Parc Industriel, 1,B-4480 Engis

Contact:

Technical Competence Center (voir point 1)

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).

CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

DNEL: Niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association internationale du transport aérien.

IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: Instructions techniques par l'

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: Coefficient d'explosion.

LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.

LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.

LTE: Exposition à long terme.

PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.

STE: Exposition à court terme.

STEL: Limite d'exposition à court terme.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

TLV: Valeur de seuil limite.

TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures par jour. (Standard ACGIH)

OEL: European threshold limit value

VLE: Threshold Limiting Value.

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.

TSCA: United States Toxic Substances Control Act Inventory

DSL: DSL - Canadian Domestic Substances List